



DECLARATION DE LA CSA-BENIN ET DE LA COSI-BENIN sur les nombreux cas de violation des libertés syndicales

La confédération des syndicats autonomes du Bénin (CSA-BENIN) et la confédération des organisations syndicales indépendante du Bénin (COSI-BENIN), constatent avec beaucoup de regrets que la déclaration de protestation contre la remise en cause des libertés syndicales lue dans cette même salle le 24 Mai 2024 n'a pas suffi au gouvernement pour mettre fin aux actes d'intimidation, de violences policières, des arrestations arbitraires sur les travailleurs, et la militarisation fréquente de la bourse du travail.

C'est avec désolation que nous avons constaté la répétition des mêmes violations de cette date à ce jour, caractérisé entre autres par :

- 1- Le vote et la promulgation des lois sur le Conseil Économique et Social, sur la Commission Béninoise des Droits de l'Homme qui n'ont visé qu'à faire mal aux centrales et confédérations syndicales en les empêchant de porter la voix des travailleurs dans les institutions de la République, depuis qu'ils ont osé dénoncer la cherté de la vie et réclamer des mesures d'accompagnement;

- 2- L'assiégement de la bourse du travail très tôt le matin du 18 Janvier 2025 par un fort détachement de policiers armés, empêchant les travailleurs béninois de rendre un dernier hommage à leurs collègues de l'armée et de la police républicaine décédés dans l'exercice de leur fonction et dans les conditions douloureuses.
- 3- L'arrestation arbitraire à la bourse du travail le 1^{er} mai 2025 du secrétaire général de la CSTB le camarade KASSA MAMPO et certains de ses militants.

De telles pratiques ne peuvent que mettre à mal le dialogue social et les négociations collectives dans notre pays car nous ne saurions continuer de sortir des bastonnades, des arrestations et des humiliations pour atterrir à la table de négociation en face des commanditaires de ces actes.

Le syndicalisme dans notre pays doit être à l'avant-garde, pour la défense des travailleurs et travailleuses béninois et de leurs intérêts, afin de créer un tissu social solide et solidaire garantissant l'Équité et l'Égalité. Pour cela, l'activité syndicale doit être protégée par l'État de toute pression, de toute manipulation, et de toute entrave.

L'histoire récente montre qu'aussi bien l'accession à la souveraineté nationale et internationale de notre pays que l'avènement du renouveau démocratique n'ont pas été effectifs sans la forte contribution du mouvement syndical.

La CSA-BENIN et la COSI-BENIN condamnent avec la dernière rigueur ces interventions arbitraires de la police contre les militants, qui constituent une violation flagrante des libertés syndicales.

Elles exigent un engagement ferme du gouvernement à bannir ses actes insoutenables envers les travailleurs et privilégier le dialogue social sous toutes ses formes.

Enfin elles vous exhortent à honorer vos engagements en matière de respect des droits de l'homme et des libertés syndicales reconnues par les Conventions 87 et 98 de l'OIT ratifiées par notre pays.

Vive le mouvement syndical !

Vive la CSA-BENIN !

Vive la COSI-BENIN!

Je vous remercie.